

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10.09.2018

Dossier complet le :

10.09.2018

N° d'enregistrement :

2018-3481

1. Intitulé du projet

Renouvellement ou continuité de l'arrêté préfectoral datant du 24 mai 2005, autorisant à exploiter des installations d'extraction de Noir de Brière, à procéder à l'égouttage et au stockage temporaire des matériaux extraits dans le but de les valoriser.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Florentaise

Nom, prénom et qualité de la personne

CHUPIN Jean-Pascal

habilitée à représenter la personne morale

PDG

RCS / SIRET

3	8	3	1	6	7	8	8	9	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 b	Rubrique 3210 de la Loi sur l'Eau "entretien de cours d'eau et de canaux" Volume extrait > 2000 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En concertation avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière, la Commission Syndicale de Grande Brière MOttièrre, le Syndicat de Bassin Versant du Brivet, Florentaise souhaite continuer les opérations de curage des canaux et plans d'eau du Marais de la Grande Brière Mottièrre.

Ces travaux ont pour objectif d'entretenir les canaux et plans d'eau du marais, tout en valorisant les matériaux extraits.

La première étape des travaux consiste à curer les canaux et plans d'eau et de refouler la vase dans les lagunes créées à cet effet. Une fois la vase décantée nous appelons ce matériau "Noir de Brière".

Ce Noir de Brière est ensuite transporté par barge pour être stocké et rechargé dans des camions à destination des usines Florentaise.

Florentaise fabrique sur ses usines de Saint Mars du Désert (44) et de Saint Escobille (91) des terreaux éco-labelisés à destination des professionnels du végétal (pépiniéristes, horticulteurs...) ou du grand public (jardinerie, grandes surfaces...).

4.2 Objectifs du projet

Pour pallier à l'abandon des pratiques traditionnelles d'extraction de tourbe et regagner de l'espace sur les roselières, la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et le Parc régional de Brière ont envisagé de valoriser le produit extrait du curage des plans d'eau et canaux. la société Florentaise a trouvé un intérêt économique dans la récupération de ce "Noir", commercialisable en le mélangeant avec d'autres matières premières, pour la fabrication de support de culture. En contrepartie de la récupération à titre gratuit de ce produit financièrement valorisable, et dans le cadre de la convention établie en 1999 avec la Commission Syndicale de Grande Brière, Florentaise se doit de participer à la restauration du marais en ré-ouvrant d'anciens plans d'eau.

Cette pratique d'extraction du Noir de Brière a donc plusieurs intérêts:

- Pour le Parc de Brière et la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière,
 - L'entretien des canaux;
 - L'entretien des plans d'eau;
 - Le développement de la faune et la flore des marais de Brière, qui aujourd'hui souffrent de la fermeture du milieu.
- Pour Florentaise:
 - Valoriser dans ses terreaux un matériau naturel local;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le "Noir de Brière" est extrait soit par pelle mécanique, soit par drague suceuse. Le matériel utilisé est le suivant:

- Les pelles sur pontons;
- Les pelles amphibies;
- les pelles à bras long sur panneau;
- les dragues suceuse et les colonnes de refoulement associées.

Ces prestations sont réalisées par Florentaise et son équipe, ou sont mises en œuvre par un tiers. Dans ce cas, Florentaise s'assure du respect des prescriptions par l'ensemble des intervenants concourants à l'exploitation. Dans ce cas, une convention d'exécution est passée avec les différents co-traitants.

La vase extraite des plans d'eau et canaux est stockée dans les lagunes localisées en bordure des canaux. Florentaise intervient alors dans les opérations suivantes:

- Reprise des vases égouttées pour mise en cordon linéaire de 2.50 m de haut en limite du canal, à l'aide d'une pelle hydraulique, pour la période d'août à novembre;
- Transfert du "Noir de Brière" dans une ou plusieurs barges de la société, chargées à l'aide d'une pelle, puis évacuation jusqu'au port de Kerfeuille, zone de stockage dédiée (ou une des 4 autres zones potentiellement utilisables; cf. carte de localisation du projet). cette activité est pratiquée de décembre au 31 mars, si les conditions le permettent.
- Évacuation du "Noir" par camion de 26 tonnes de charge utile, via la RD 50. Les camions prennent la direction des usines Florentaise de début janvier à fin mars.

Les quantités Maximales extraites et transportées sur une année, depuis 2005, s'élèvent à 8260 tonnes en 2013, soit 318 camions à l'année.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Florentaise est aujourd'hui autorisée à réaliser ses activités d'entretien des marais de Grande Brière Mottière et de valorisation du "Noir de Brière" par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2005. Cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans au titre de la rubrique 2510.2 des ICPE (extraction de matériaux).

A la demande de la DREAL, cette activité devrait désormais relever de la rubrique 3210 de la Loi sur l'Eau : "entretien de cours d'eaux et canaux".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet porte sur une surface autorisée de 7 400 hectares (marais indivis de Grande Brière Mottière).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La commune de Saint-Joachim est la principale commune concernée par le projet. S'y ajoutent les communes de Guérande et Trignac.

Coordonnées géographiques¹

Long. - 2° 24' 69" 20 Lat. 47° 36' 14" 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Activité autorisée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2005 pour une production moyenne de 30 000 tonnes/an et une production maximale de 60 000 tonnes/an.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En totalité dans : - ZNIEFF de Type 1: Marais de Grande Brière - ZNIEFF de Type 2: Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour partie dans : Réserve Naturelle Régionale FR9300102 Marais de Brière (836ha)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site mégalithiques, pour partie classés monuments historiques, notamment sur la commune de Saint Joachim: cairn de la Butte-aux-Pierres, Dolmen de la Butte-aux-Corzeaux, Cairn de l'ilot du Trésor, Dolmens de la Petite-Butte-des-Roches.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En totalité: Site RAMSAR FR7200013 Marais de Grande Brière et du Brivet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En totalité dans: La Grande Brière
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En totalité dans : ZCS FR5200623: Grande Brière et Marais de Donges ZCS FR5212008: Grande Brière, marais de Donges et du Brivet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 à 10 000 tonnes de Noir de Brière exportées annuellement à l'extérieur du marais, qui permettent le désenvasement du marais. Le hauteurs d'eau trop basses ou trop hautes peuvent empêcher les activités.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact réel signalé par le PNR. Potentiellement, dérangement de la Faune en périodes automnale et hivernale par le bruit de la pelle mécanique que les lagunes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact réel signalé par le PNR. Suivi floristique et faunistique annuel et bilan quinquennal par le bureau d'étude AVIBOTA sur les piardes, validés par le Comité de suivi de l'activité (titre VII de l'AP d'autorisation: suivi de l'impact sur le milieu).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation du marais
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible de pollution par des hydrocarbures (fuite accidentelle sur un engin).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation d'une ou deux barge(s) sur les canaux. A partir de 2018, circulation de deux barges en 2 AR/jour du fait de l'éloignement des lagunes vis-à-vis du port de Kerfeuille. Circulation des camions sur la RD50 de Janvier à fin Mars.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une pelle mécanique sur les lagunes et le port de Kerfeuille, ou une ou deux barge(s) sur les canaux, camions de 26 tonnes de CU sur la RD50.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phares des camions sur la RD50 en hiver (début et fin de journée).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement de la pelle, des barges et des camions.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les opérations de curage et de dragages sont interdites du 1er avril au 31 juillet
- L'exploitation des zones de stockage est interdite du 1er avril au 30 novembre
- Les horaires d'exploitation sont de 6h à 18h, du lundi au vendredi. Ces horaires concernent les activités d'extraction, l'exploitation des aires d'égouttage, les activités de transport au sein du marais ainsi que l'exploitation des zones de stockage périphériques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité de Florentaise sur le marais de Grande Brière existe depuis 2005. Elle est encadrée par les agents du PNR de Brière et contrôlée par la DREAL. Elle fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de suivi, dont un suivi floristique et faunistique annuel et un bilan quinquennal par le BE AVIBOTA sur les piardes. Elle n'a fait l'objet d'aucune plainte par les riverains.

Dans ce contexte, il ne semble pas utile que cette activité fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Arrêté Préfectoral de 2005 convention quadripartite

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT MARS DU DESERT

le, 31 juillet 2018

Signature

